

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THIERS

(Arrondissements d'Ambert et Thiers)

Palais de Justice - Place Saint Genès

BP 69 - F-63301 THIERS CEDEX

Minitel 3617 INFOGREFFE - Internet www.infogreffe.fr

Tel. 0 891 01 11 11 - Fax 04 73 80 30 26 - Renseignements sur la situation d'une entreprise, Kbis? Tel. 0 899 70 22 22

SOCIETE FIDAL

8 AV. DU GENERAL DE GAULLE
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

V/REF : gv/km

N/REF : 72 B 15 / 2006-A-726

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE THIERS certifie qu'il a reçu le 04/12/2006,

Rapport du commissaire à la transformation

- Transformation en société par actions simplifiée

Concernant la société

A.P.A. SA (APPLICATION PLASTIQUE ARCONSAT)

Société anonyme

LES SARRAIX

63250 CELLES SUR DUROLLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-726 le 04/12/2006

R.C.S. THIERS 747 280 154 (72 B 15)

Fait à THIERS le 04/12/2006,

Le Greffier



COPIE POUR INFORMATION

à Maître VEBILLON...F.I.P.A.L

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ANONYME EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

S.A. A.P.A.

S.A. au capital de 84.000 €.
Siège social : LES SARRAIX
63250 CELLES SUR DUROLLE

R.C.S. THIERS B 747 280 154

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 6 novembre 2006, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

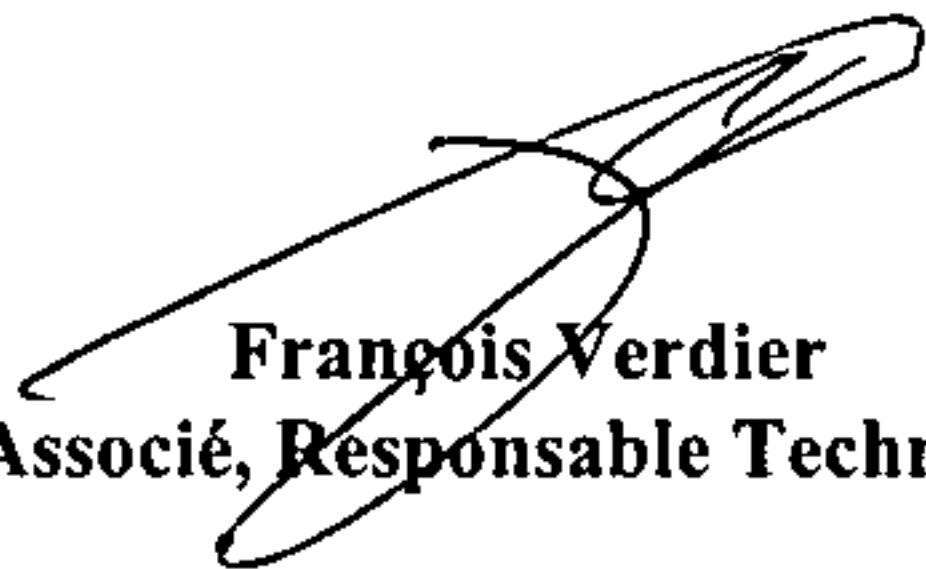
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le projet de statuts de la future Société par Actions Simplifiée ne stipule pas d'avantages particuliers.

FAIT A CLERMONT-FERRAND, LE 14 NOVEMBRE 2006

Pour la S.A. EXCO CLERMONT-FD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM



François Verdier
Associé, Responsable Technique



Jean-Claude Pouyet
Mandataire social